USBTG5 - Préparation et suivi de chantier de maçonnerie

Mis à jour le 07-04-2023

Code : USBTG5

Unité spécifique de type cours

6 crédits

Responsabilité nationale :
EPN01 - Bâtiment et énergie / Jean-Sébastien VILLEFORT

Contact national :

Chaire de BTP

292 rue St Martin
16-1-24,
75003 Paris

Said Masaoudi
said.masaoudi@lecnam.net

Présentation

Prérequis

Public concerné : Professionnels du BTP et de l'architecture

Niveau : L3

Diplôme prérequis : BAC+2 Génie civil

Cours prérequis recommandés : BAT014 et CCV031

Objectifs pédagogiques

Former les maçons à travers un projet réel, aux méthodes de préparation et de suivi de chantier

Compétences

- Préparer un chantier de maçonnerie
- Participer au suivi administratif et financier du chantier

Programme

Contenu

I - La préparation de chantier

Sous la forme d'un projet encadré, l'élève réalisera à partir d'un dossier de consultation des entreprises (DCE) :

- L'analyse du dossier de consultation des entreprises (DCE)
- L'analyse des risques
- Les métrés
- Le choix des méthodes d'exécution
- La rédaction des modes opératoires détaillés
- Le phasage de la réalisation
- Le dimensionnement des installations de chantier
- La commande de matériel
- La commande de matériaux
- Le budget heure
- Le budget de chantier
- Le planning de travaux
- La courbe de main d'œuvre
- La gestion des stocks
- La rédaction des documents nécessaires à l'ouverture du chantier

II - Suivi de chantier

Sous la forme d'un projet encadré, l'élève réalisera à partir des éléments de gestion d'un chantier :

- Le suivi du budget
- Le suivi de la main-d'œuvre
- Le suivi des commandes
- Le suivi des sous-traitants
- L'avancement des travaux
- Les situations de travaux
- La réception des travaux
- Le dossier des ouvrages exécutés

- Le bilan du chantier

Modalités de validation

- Contrôle continu
- Projet(s)
- Mémoire
- Examen final

Description des modalités de validation

Première session : Contrôle continu, rendu de projet, soutenance orale, examen selon le choix de l'équipe pédagogique après validation par le responsable national de l'US

Seconde session : Selon le règlement spécifique de la formation en alternance